



> vendredi 07 juin 2019

Arve Pure : 10 ans de bilan positif

Enjeu environnemental sanitaire et économique, la lutte contre la pollution par les micropolluants de l'eau via Arve Pure a permis en 10 ans d'engager 31 M€ de travaux portés par les industriels et les élus du bassin versant, avec une aide de 18,3 M€ de l'agence de l'eau.

Si aujourd'hui, les pollutions métalliques dans l'Arve ont fortement diminué, le combat continue avec un nouveau programme Arve Pure 2022 et un nouvel investissement de 7 M€ pour améliorer l'utilisation de l'eau dans un périmètre d'intervention élargi à la vallée du Giffre et la Communauté de Communes du Genevois.

Des trophées symboles de l'engagement et la réussite collective des industriels, des pouvoirs-publics et des institutions locales

Ce jeudi 6 juin, Martial SADDIER, président du comité de bassin Rhône-Méditerranée, Bruno FOREL, président du SM3A – Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents –, Laurent Roy, directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Lionel BAUD, président du SNDEC – Syndicat National du Décolletage – et Pierre Lambert, Préfet de la Haute-Savoie ont réuni les principaux acteurs (élus du territoire, industriels et partenaires) du programme Arve Pure autour d'une remise de trophées. Ils ont ainsi souhaité féliciter les 200 entreprises pour leurs réalisations, preuves de leur engagement en faveur de la protection de l'eau et de notre environnement. C'était l'occasion aussi de présenter le bilan des opérations et annoncer l'étape suivante à savoir une aide prévisionnelle de 7 M€ que l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse propose aux industriels du bassin versant à travers Arve Pure 2022. Un accompagnement financier important qui permet à la fois de consolider les connaissances et les innovations tout en poursuivant la réduction des pollutions.

Arve Pure, réussite d'une opération collective qui préserve et améliore la qualité de l'eau

Ce dispositif lancé pour la première fois en 2007 a permis de diagnostiquer et accompagner 712 entreprises engendrant 31 M€ de travaux pour un montant d'aide de 18,3 M€ de l'agence de l'eau.

Car même à très faible concentration, les micropolluants dégradent la qualité de l'eau potable, des produits de la pêche et fragilisent la biodiversité de nos cours d'eau. Notre action conjointe est donc indispensable à la préservation de l'eau. C'est pourquoi, l'opération collective Arve Pure a pour objectif de réduire les rejets de micropolluants et pollutions diffuses (métaux, hydrocarbures, solvants, pesticides) dans l'eau (réseaux d'assainissement et milieux aquatiques) et il y parvient car aujourd'hui, plus aucune pollution métallique n'est identifiée sur l'Arve (74) au-delà des normes autorisées.

LES INDUSTRIELS EN PARLENT

- **Success Story : l'entreprise Produits Chimiques du Mont-Blanc s'est engagée à prévenir au maximum les pollutions accidentelles**

Dans le cadre de l'opération Arve Pure 2018, l'entreprise PCMB – spécialisée dans la production de fluides caloporteurs – a réalisé des travaux de mise sous rétention de ses cuves de stockage afin de prévenir toute pollution accidentelle. *"Nous avons des cuves non utilisées, car les rétentions n'étaient pas conformes. L'aide financière obtenue nous a permis de les mettre en service afin d'augmenter nos capacités de stockage"*, explique Jean-Philippe Toussaint, directeur de PCMB. Il ajoute : *"cet investissement qui n'est pas strictement productif, nous a été possible grâce à l'aide financière obtenue de 50%"*.

- **Success Story : l'entreprise Palumbo Industries investit pour l'amélioration des conditions de travail et la préservation de l'environnement**

L'entreprise Palumbo Industries a choisi de réaliser de multiples aménagements : de la caractérisation d'anciennes machines pour les rendre étanches et hermétiques à l'huile, à la mise en place de centrales d'aspiration et de filtration des huiles, en passant par le traitement des effluents et le traitement des copeaux indispensables à une préservation pérenne du milieu naturel. Son dirigeant Raphaël Palumbo souligne que *"l'aide d'Arve Pure nous a conforté dans notre volonté d'améliorer l'environnement de travail et nous a permis de concrétiser plus facilement nos projets."*

Annnonce d'Arve Pure 2022 : un nouvel engagement à hauteur de 7 M€ sur 3 ans

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, les collectivités territoriales et le SNDEC souhaitent poursuivre la dynamique engagée avec les industriels pour continuer de réduire la pollution de l'eau et les soutenir dans leurs investissements. Martial Saddier et Laurent Roy ont eu le plaisir d'annoncer qu'une aide prévisionnelle de 7 M€ est apportée par l'agence de l'eau sur les 3 prochaines années dans le cadre du 11ème programme de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Le périmètre d'intervention s'est élargi à la Communauté de Communes du Genevois et au Syndicat intercommunal des Montagnes du Giffre permettant ainsi à encore plus d'entreprises de bénéficier du dispositif et d'entreprendre des actions de préservation de l'eau.

Des entreprises sensibilisées qui investissent pour réduire les pollutions toxiques et préserver l'eau

Concrètement, le programme environnemental Arve Pure a permis à des entreprises du territoire de bénéficier d'un soutien technique et financier en matière d'investissement lié à la protection de l'environnement. Les industriels ont pu obtenir 40 à 60 % de financements de la part de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, pour réaliser des études ou conduire des travaux de modernisation ou de mise en conformité d'installation avec l'appui technique des collectivités territoriales et du SNDEC.

Par exemple : fontaine de dégraissage, machine de nettoyage d'outils de peinture, séparation des réseaux eaux usées/eaux pluviales, bacs de rétention, systèmes de prétraitement... Des efforts de longue haleine qui se mesurent dans les stations d'épuration et dans l'Arve puisque les pollutions métalliques ont été fortement réduites. Considérant les problématiques en constante évolution sur les micropolluants, ces efforts restent à poursuivre du fait de la densité du tissu économique et des activités humaines susceptibles de rejeter des polluants.

Mots-clés : [Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse](#) , [Martial Saddier](#) , [SM3A](#)